



## Litige avec compagnie d'assurance suite à fissures

-----  
Par Visiteur

Suite à sècheresse, apparaissent de nombreuses fissures dans ma villa construite. Démarches auprès de la Mairie, attente de déclaration de catastrophe naturelle etc.. Le 9/02, la Mairie m'envoie un dossier d'aide exceptionnelle à remplir pour la Préfecture. Le 4/10, accord pour une aide financière limitée à une certaine somme évidemment très insuffisante.

Le 21/03, j'avais pris soin de faire une déclaration de sinistre à mon assurance qui m'en a accusé réception pour le cas où la commune serait reconnue en état de catastrophe naturelle. Elle l'est le 5/07. La compagnie envoie un expert le 15/09 et le 12/11, réponse négative de mon agent qui m'assure depuis 20 ans. Motif suite au rapport de l'expert: aucune donnée technique ne permet de mettre en relation le phénomène sècheresse de l'apparition des dommages. Après appel téléphonique mon agent me conseille de lui faire un courrier en apportant des éléments ...qu'il transmettra à la Compagnie pour essayer de la faire revenir sur sa décision.

D'après vous que dois-je faire?

-----  
Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Si vous pouvez trouver une solution amiable par l'intermédiaire de votre agent d'assurance, c'est à mon avis la meilleure solution.

Si un accord ne peut cependant pas être trouvé, je pense que vous devriez demander une contre expertise avec, si besoin est, une demande en référé afin de faire réaliser une expertise judiciaire.

Sans cet élément, il sera difficile d'obtenir quoi que ce soit ou d'intenter un quelconque recours.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.